

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-471-1936 autorisant la maison Mohamedally et Cle à obtenir la concession définitive du lot n° 3 du quartier de l'ancien abattoir.

n° 8-471-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 février 1936

Numéro JO
n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro
29 février 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1936 réglementant l'admission et le séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, notamment des articles 26 à 28: Le Conseil d'administration entendu en sa séance du 15 février 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— La maison Mohamedalir et Cle est autorisée à obtenir la concession définitive du lot n° 3 du plan de lotissement du quartier de l'ancien abattoir. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.